



Qu'est-ce que la peste bovine ?

La peste bovine est une maladie virale contagieuse qui touche essentiellement les bovins et les buffles. Elle est due à un virus de la famille des Paramyxoviridae, du genre Morbillivirus. Chez de nombreuses espèces d'animaux sauvages et domestiques artiodactyles, y compris les ovins et les caprins, l'infection est à l'origine d'une maladie qui se traduit par symptômes atténués, mais dans un troupeau de bovins ou de buffles sensibles, espèces les plus souvent atteintes, le taux de mortalité peut atteindre 100 %.

Les lignes directrices pour la surveillance de la peste bovine figurent dans le chapitre 3.8.2 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE. La peste bovine est une maladie pour laquelle l'OIE a établi une procédure de reconnaissance officielle du statut sanitaire des pays et des zones.

Où trouve-t-on la maladie ?

Historiquement, la peste bovine est apparue en Europe, en Afrique et en Asie. Actuellement, elle est limitée à quelques zones d'Afrique et pourrait, en réalité, être déjà éradiquée.

Comment la peste bovine se propage-t-elle ?

La peste bovine se propage par contact entre des animaux porteurs du virus et des animaux sensibles. On trouve le virus dans les sécrétions nasales quelques jours avant l'apparition des signes cliniques. Avec la

progression de la maladie, le virus est détecté dans la plupart des liquides organiques et, soit l'évolution est fatale, soit l'animal guérit, acquiert une immunité et élimine le virus de son organisme. Outre les bovins et les buffles, la peste bovine peut toucher les zébus, les buffles d'eau, les buffles d'Afrique, les élands, les koudous, les gnous, différentes antilopes, les potamochères, les phacochères, les girafes, les ovins et les caprins. Les animaux sauvages peuvent être porteurs du virus sans présenter de signes de la maladie et peuvent, dans de rares cas, ré(introduire) la maladie par contact chez des animaux domestiques.



Quelles sont les manifestations cliniques de la maladie ?

Chez le bovin, espèce la plus sensible, les signes classiques de la maladie sont la fièvre, les érosions buccales, le jetage nasal et oculaire, les diarrhées profuses et la déshydratation qui précèdent souvent une issue fatale dans les 10 à 15 jours. Bien qu'elle soit désormais rarement observée, une forme atténuée de la maladie, susceptible d'évoluer vers des caractéristiques classiques, existe toujours en Afrique orientale. Chez les autres espèces, la maladie est plus bénigne.

Comment cette maladie est-elle diagnostiquée ?

Les signes cliniques, en particulier dans les cas moins sévères, ne sont pas pathognomoniques. Les épreuves sérologiques mettent en évidence une exposition au virus, tandis que le diagnostic définitif repose sur l'identification du virus à partir du sang ou des tissus, selon les normes décrites au chapitre 2.1.4 du Manuel de l'OIE des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres.

Que fait-on pour prévenir et contrôler cette maladie ?

Lorsque la peste bovine est détectée dans une zone antérieurement indemne, l'éventail complet des mesures zoosanitaires d'urgence sont les suivantes :

- contrôle des transferts d'animaux,
- destruction des animaux infectés et des animaux ayant été au contact de ceux-ci,

- élimination des carcasses et du matériel infectieux,
- mesures d'hygiène et désinfection.

La prophylaxie de la peste bovine ayant été mise en place avec succès, l'objectif actuel consiste à éliminer complètement la maladie. Les animaux qui guérissent bénéficient d'une immunité à vie et la vaccination a abouti à une baisse continue de la prévalence de la peste bovine partout dans le monde. Un programme appelé Programme mondial d'éradication de la peste bovine (GREP) coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) depuis les années 80, en collaboration avec l'OIE et les principaux bailleurs de fonds tels que la Commission européenne, et fondé sur les lignes directrices de l'OIE pour la surveillance et le contrôle de la maladie et sur le processus officiel de l'OIE de reconnaissance du statut sanitaire a abouti à une réduction du nombre de pays touchés par la maladie. Il est probable que dans les années à venir, le monde sera officiellement déclaré indemne de la peste bovine.

Quels sont les risques de santé publique liés à la peste bovine ?

Les risques de santé publique sont nuls puisque la peste bovine n'affecte pas les personnes.

Statut indemne de maladie

La peste bovine est une maladie pour laquelle l'OIE a défini une procédure transparente, scientifique et impartiale de reconnaissance officielle du statut sanitaire des Pays et des Territoires Membres.



Pour plus d'informations

Experts de référence :

• Dr J. Anderson

Institute for Animal Health,
Pirbright Laboratory
Ash Road, Pirbright, Woking,
Surrey GU24 0NF
ROYAUME-UNI
Tél: (44.1483) 23.24.41
Fax: (44.1483) 23.24.48
Email: john.anderson@bbsrc.ac.uk

• Dr Geneviève Libeau

CIRAD/EMVT
Programme Santé animale,
TA 30/G Campus international
de Baillarguet,
34398 Montpellier Cedex 5
FRANCE
Tél: (33 (0)4) 67.59.37.98
Fax: (33 (0)4) 67.59.38.50
Email: genevieve.libeau@cirad.fr

Références bibliographiques :

1. Manuel de l'OIE des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres.

http://www.oie.int/fr/normes/mmanual/pdf_fr/Chapitre%20final05%202.1.4_Peste%20Bovine.pdf

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

<http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/fr/grep/home.html>

3. The Merck Veterinary Manual

<http://www.merckvetmanual.com/mvm/index.jsp?cfile=htm/bc/56300.htm&word=rinderpest>

4. Center for Food Security and Public Health Iowa State University

<http://www.cfsph.iastate.edu/Factsheets/pdfs/rinderpest.pdf>

En bref

- La peste bovine était connue avant l'ère romaine, à l'époque où la maladie décimait des centaines de millions de bovins en Europe, en Asie et en Afrique.
- Les tentatives de vaccination des animaux remontent, aux Pays-Bas et en Angleterre, à 1744 et, au début du XX^{ème} siècle, un vaccin efficace a été mis au point.
- Un foyer de peste bovine apparu en Belgique en 1920 a été à l'origine de la coopération internationale pour le contrôle des maladies animales qui a abouti à la création de l'OIE en 1924.
- Une campagne internationale de lutte contre la peste bovine a permis de réduire progressivement le nombre de pays affectés et l'objectif visé est l'élimination complète de la maladie à l'échelle mondiale dans les prochaines années.